

30 JANVIER 1937

47

19

E 2001 (D) 4/20

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna,¹
au Chef du Département politique, G. Motta*

*No manuscrite*Berne, 29 janvier 1937²

Je m'excuse de vous importuner en séance, mais l'affaire présente peut-être une certaine urgence:

M. de Haller téléphone de Genève pour demander si le Conseil fédéral verrait, le cas échéant, un inconvénient à ce que l'on désignât un Suisse comme Haut-Commissaire à Dantzig.

On penserait à un Colonel.

Cette démarche a un caractère purement préliminaire. Un appel à la Suisse n'a pas encore été décidé par M. Eden d'entente avec M. Beck.

La situation à Dantzig est très tendue. Elle peut causer de nouvelles difficultés. C. G.[orgé]³

1. Seul le paragraphe introductif est de Bonna. Le reste du document est de la main de Camille Gorgé. Bonna a transformé une notice Gorgé en un message pour Motta, qui siégeait au Conseil fédéral. Bien qu'aucune trace de discussion de cet objet ne figure dans les procès-verbaux du Conseil fédéral pour la dernière semaine de janvier 1937 (E 1004.1 1/362), il est certain que Motta l'a soumis au Conseil fédéral, sans doute le 29 janvier, car il a écrit de sa main en marge de ce document: Le Conseil fédéral décline, c'est-à-dire qu'il préfère ne pas voir désigné un Suisse. 29.1.1937, Motta.

2. Le document n'est pas daté. Il n'est en tout cas pas postérieur au 29 janvier 1937, cf. note 1.

3. Pour la décision finale du Conseil fédéral, cf. N° 22.

